

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
050-200098713-20240829-DEL29082024-088-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2024

DATE DE CONVOCATION
21 AOÛT 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le 29 août à 19 h 30, Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame REGNAULT Sabrina, maire.

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Madame Lynda LEVERD, Messieurs Denis MARTIN, Arnaud MAHE, Madame Micheline CAVé, Bernard GERARD, Mme Béatrice HEUVELINE, Claire TANGY, Mathias LEFRANC, Mesdames Elisabeth GREGOIRE, Catherine de la HOUGUE, Pascale DUVAL, M. Joël FRANCOIS, Xavier de WOILLEMONT, Serge JARDIN
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): M. Didier LEGRAND qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR.
M. Fabien GESLOT qui donne procuration à Mme Elisabeth GREGOIRE.
M. Sophie LEFRANC qui donne procuration à M. Mathias LEFRANC.
Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT
M. Pascal LEMAITRE, Mme Lydie LEBLOND.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, M. Emmanuel LECONTE.

Monsieur Arnaud MAHé a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 18
Procurations : 04
Votants : 22

DEL29082024/088.

PROJET LOTISSEMENT « RUE DES CLOS ».

Monsieur RAULT prend la parole et donne lecture d'un courrier de trois propriétaires de parcelles situées « Rue des Clos », référencées ZD 102 1000 m², ZD 103 1420 m² et ZD 105 3800 m², jouxtant les deux parcelles cadastrées ZD 104 et 157 acquises par la commune il y a quelques années pour un projet de lotissement. L'ensemble est situé en zone constructible et représente une surface totale d'1 ha, 26 a, 12 ca.

Ces propriétaires sollicitent les élus pour un projet commun de lotissement.

La parcelle ZD 107, accolée aux terrains précédemment cités vient d'obtenir un certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction de 9 lots. Un projet urbain partenarial pourrait être lancé pour 2 lotissements.

Monsieur RAULT précise qu'une ligne HTA aérienne alimentant le transformateur traverse l'ensemble des parcelles, l'enfouissement de la ligne apparait essentiel.

Madame REGNAULT rappelle que la traduction de la loi Climat et Résilience dans le PLUi va réduire drastiquement la consommation foncière et nous oblige dès aujourd'hui à réfléchir aux zones à privilégier et interroge donc les élus sur la pertinence de cet emplacement au regard des autres.

Le conseil municipal délibère et à la majorité des votants, 2 abstentions :

- Emet un accord de principe pour ce projet avec une mutualisation des coûts au prorata de la superficie de chaque parcelle (dont ceux d'enfouissement de la ligne).
- Charge Madame le Maire et Monsieur RAULT de demander un devis pour l'enfouissement de ladite ligne.
- Charge Madame le Maire et Monsieur RAULT d'organiser une réunion avec les propriétaires pour avancer dans ce sens.

Ainsi fait et délibéré en séance

Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Sabrina REGNAULT



Le secrétaire de séance,

Arnaud MAHÉ